



PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU: 11 Septembre 2025

Compte-rendu affiché le : 19 Septembre 2025

Date de convocation du conseil municipal : 03 Septembre 2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 15

PRÉSIDENT : Monsieur Joseph RODRIGUEZ

Nomination d'un secrétaire de séance et appel nominal.

Secrétaire élu à l'unanimité : Madame Eliette CAMUT

Membres présents : *Mme Eliette CAMUT; Mme Cristelle LENOIR; M. Anthony JEANJEAN ; Mme Karen MARCON ; Mme Sophie SOUYRIS ; M. Antonio GODOY ; M. Stéphane VAN LERBERGHE ; M. Romain DESRICHARD.*

Membres absents ayant donné pouvoir : *M. Gilles GROS (Procuration à Joseph RODRIGUEZ) ; Mme Louisiane DELMAS (Procuration à Sophie SOUYRIS) ; Mme Marie-Pierre VERNET (Procuration à Cristelle LENOIR) ; M. Éric PEROLAT (Procuration à Eliette CAMUT) ; Mme Maghnia MENGUS (Procuration à Karen MARCON).*

Membre absent : *M. Samuel OLIVIER*

oooooooooooooooooooooooooooo

Ouverture de la séance à 19h15

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUILLET 2025

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le compte rendu de la séance du 22 Juillet 2025.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Ordre du jour

I – Décision Modificative n°2

II – Modification du règlement du stade

III – HERAULT ENERGIES - Transfert de compétence EP

- IV – HERAULT ENERGIES – Validation programme de travaux 2025
- V – Délibération de soutien à l’Aude
- VI –Vote des tarifs – vacances d’octobre
- VII – Changements d’adresse
- VIII– Questions diverses :
- # Syndicat Centre Hérault – nouveau schéma de collecte

POINT N°1

2025-38 : Décision Modificative n°02

Monsieur le Maire explique que la présente Décision Modificative a pour but de régulariser les articles 4582 et 4581. Ces articles correspondent aux travaux de la traversée du village. Pour rappel, la commune a signé une convention avec le Conseil Départemental car nous avons réalisé la chaussée pour son compte. Sur l’un de ces articles, on retrouve donc les sommes mandatées par la commune pour le compte du Conseil Départemental et sur l’autre, les sommes versées par le Département en contrepartie. Ils doivent normalement être à l’équilibre. Pourtant, en raison d’un versement anticipé du Conseil Départemental, la commune a reçu une contrepartie trop importante. Il convient donc de modifier les crédits et de rembourser le Conseil Départemental.

Le projet de décision modificative est présenté aux élus.

A l’unanimité des membres présents et représentés, les élus valident le projet de Décision Modificative n°2.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

POINT N°2

2025-39 : Modification du règlement du stade

Monsieur le Maire présente le projet de règlement du stade modifié. Les éléments rajoutés sont soumis aux élus. Des ajouts sont demandés. Il est question de réglementer d’avantage l’utilisation du stade de manière à préserver la pelouse en raison d’une utilisation importante par les associations. Le projet modifié est soumis au vote.

A l’unanimité des membres présents et représentés, les élus valident le nouveau règlement du stade. Il sera joint à la délibération et affiché sur site.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

POINT N°3

HERAULT ENERGIES - Transfert de compétence EP

Monsieur le Maire présente la documentation fournie par HERAULT ENERGIES sur le transfert de la compétence Eclairage public (EP). Nous avons déjà transféré la compétence EP en matière d'investissement. En raison d'une évolution de la réglementation comptable, il est désormais préconisé que le transfert s'opère en intégralité en comprenant la maintenance et l'exploitation. Le coût de ce service est évalué à 6 726 € par an.

De plus, si la commune est toujours exploitante en 2026, elle devra investir pour géoréférencer les réseaux en classe A (50cm de précision) .Le coût est estimé à 6 400 €.

Les élus demandent à combien on peut évaluer le coût de ce service actuellement. Si on prend en compte uniquement le matériel, sans compter les frais de personnel et la réflexion globale sur le sujet ou même les marchés publics actuellement passés par HERAULT ENERGIES, le coût est évalué à un peu plus de 2 500 €. Le problème est qu'il s'agit de comparer deux services qui n'ont rien de comparable.

Les élus souhaitent se donner le temps de la réflexion. La question est donc reportée au prochain Conseil Municipal.

POINT N°4

2025-40 : HERAULT ENERGIES – Validation programme de travaux 2025

Monsieur le Maire présente le projet du programme des travaux EP pour l'année 2025. Il s'agit de remplacer sur toute la partie sud du village les lampes qui ne sont pas encore en LED soit

Le programme de travaux est évalué à 44 220 € HT et le reste à charge pour la commune après participation du syndicat est de 13 957 € HT.

Certains élus réfléchissent à la pertinence de ces travaux. Le gain en matière d'économie d'énergie permet-il de justifier que la commune dépense 13 957€ HT.

A la majorité des membres présents et représentés, les élus valident le programme de travaux et autorisent Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 3

POINT N°5

2025-41 : Délibération de soutien à l'AUDE

Monsieur le Maire rappelle que le Département de l'Aude a fortement été touché par l'incendie des Corbières. L'AMF (Association des Maires de France) a décidé de mettre en place un fonds de soutien aux sinistrés et a fait un appel aux dons. Monsieur le Maire propose de soutenir les sinistrés à hauteur d'1€/ habitants soit la somme de 1200€ que la commune versera à l'association des Maires de l'Aude.

A l'unanimité des membres présents et représentés, les élus décident de verser la somme de 1 200 € à l'association des Maires de L'Aude.

POINT N°6

Vote des tarifs – vacances d'octobre

Madame Louisiane DELMAS étant absente, elle a fait savoir que les derniers devis n'ont pas été reçus. Il n'est donc pas possible de faire un exposé global aux élus. Dans ces conditions, la question est reportée au prochain Conseil Municipal.

POINT N°7

2025-42 : Changements d'adresse

Monsieur le Maire rappelle que la commune procède au fur et à mesure à la modification de la désignation des rues et de certaines adresses pour se conformer aux exigences imposées par l'Etat dans le cadre de la fiabilisation des adresses.

Aujourd'hui, il est question de se prononcer sur :

- L'impasse de Chipre
- Le chemin des crassières
- L'impasse de la Gloriette

Des documents récapitulatifs des changements sont présentés aux élus. (Plans et tableaux) Ils seront joints en annexe à la délibération pour une meilleure compréhension.

Concernant l'impasse de Chipre, les élus doivent valider la nouvelle numérotation et choisir un nouveau nom pour l'impasse en raison de la confusion possible avec le chemin de chipre. Les élus décident de renommer l'impasse « Impasse de la Sablière ». Ils valident la nouvelle numérotation.

Concernant le chemin des Crassières, il faut déterminer où commence le chemin pour faire l'attribution des numéros au métrique. Le chemin peut commencer à la RD 141 ou plus loin après le chemin des horsbiels. Les élus valident la deuxième option.

Concernant, l'impasse de la Gloriette, la numérotation a été changée pour adopter du métrique. Les élus valident la nouvelle numérotation.

A l'unanimité des membres présents et représentés, les élus valident la nouvelle dénomination d'Impasse de la Sablière pour l'impasse de Chipre ainsi que la nouvelle numérotation pour les secteurs précités.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

POINT N°8

Questions diverses :

Syndicat Centre Hérault – nouveau schéma de collecte. A la suite d'une réunion avec le syndicat, Monsieur le Maire explique aux élus le nouveau schéma de collecte qui rentrera en vigueur l'an prochain. Pour rappel, ce schéma distingue les zones pavillonnaires et le centre bourg :

- Dans les zones pavillonnaires, un bac jaune sera fourni pour tous les emballages. Le bac jaune et le bac gris (ordures ménagères) seront ramassés une semaine sur deux. Le bac vert (petits déchets végétaux et bios déchets) sera toujours collecté une fois par semaine. La collecte se fera toujours dans les points de rassemblement. Le verre devra toujours être amené en borne d'apport volontaire.
- Dans le centre bourg, des bornes d'apports volontaires seront installées pour les emballages, les ordures ménagères et les bios déchets. Elles seront ramassées chaque semaine. Les habitants déposeront leurs déchets dans les bornes en utilisant un badge. La borne de bio déchet sera nettoyée à chaque passage. Les bacs verts et gris seront donc supprimés et les habitants ne seront plus tributaires des jours de collecte pour déposer leurs déchets.

Ce nouveau schéma fait débat pour plusieurs raisons :

- Il rend inutile certaines bornes existantes alors que ces dernières ont été partiellement prises en charge par la commune. C'est notamment le cas des bornes se trouvant sur le chemin de Sainte Brigitte et sur la rue des chasselas. (sauf pour le verre qui restera collecté). Les autres bornes pourront servir dans le cadre de ce nouveau schéma mais devront tout de même être modifiées.
- La traversée du village a été pensée et aménagée en fonction du schéma de collecte actuel. Des points de rassemblements ont été réalisés spécifiquement. Ils devront être détruits pour placer les nouvelles bornes.
- Il faudra également trouver un nouveau point de collecte près de l'Eglise. Cela pourra conduire à supprimer une place de stationnement à un endroit où le besoin est important.
- Le syndicat doit encore faire un travail de terrain pour déterminer si le nombre de bornes envisagé sera suffisant. Nous devons donc réfléchir à des aménagements sans avoir toutes les données.

Le Syndicat Centre Hérault informera la population au travers d'une réunion publique qui aura lieu en fin d'année. Des agents seront également présents sur le terrain pour expliquer la démarche.

Clôture de la séance à 20h30